



### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉRENT

Numéro de licence F.F.J.D.A. (si connu) : .....

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe (M/F) : ..... Catégorie : .....

Pratique :  Judo (y compris Ne Waza enfant)  Jujitsu  Jujitsu brésilien  Taiso  Adulte (accès à tous)

Ceinture (si connue) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : : ..... : .....

Adresse mail : ..... @ .....

Ecole fréquentée : .....

#### Pour les adhérents mineurs :

NOM du responsable : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone	Domicile	Portable	E-mail @
Père			
Mère			
Autre responsable			

Pouvez-vous amener d'autres adhérents au cours de votre enfant ? OUI  NON

### **REGLEMENT INTERIEUR**

L'adhérent (ou la personne responsable) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'A.S.B.R. complété par le règlement intérieur de la section Judo - Jujitsu, et en accepte les termes et les engagements.

(Ces règlements sont disponibles dans les dojos et distribués à la demande par les professeurs).

A ..... le ..... Signature :



### ADHESION ET COTISATION

#### ADHESION

Nombre d'adhérents à la section Judo/Jujitsu, appartenant à la même famille: .....

**Catégorie & Créneaux horaires** (il est possible de suivre des cours une fois ou plusieurs fois par semaine à partir de Pré-Poussin)

- Baby :**
  - lundi 17h-17h45       samedi 11h-11h30
- Eveil :**
  - lundi 17h-17h45       jeudi 17h30-18h15       samedi 11h-11h45       samedi 11h45-12h30
- Pré-Poussin :**
  - mardi 17h30-18h30       vendredi 17h30-18h30       samedi 9h-10h
- Poussin :**
  - mardi 17h30-18h30       vendredi 17h30-18h30       samedi 9h-10h
- Ne waza enfants (5 à 9 ans) :**
  - mardi 18h30-19h30       samedi 13h15-14h15
- Jujitsu enfants (à partir de 2008) :**
  - lundi 19h-20h
- Benjamin :**
  - lundi 17h45-19h       vendredi 18h30-20h       PPG samedi 9h-10h
- Minime + Cadet 1 :**
  - mardi 18h30-20h       jeudi 18h15-19h30       PPG vendredi 18h30-19h30
- A partir de Cadet 2 :**
  - JUDO       mardi 19h30-21h       vendredi 19h30-21h
  - JUJITSU       mercredi 20h30-22h       vendredi 21h-22h30
  - JIUJITSU BRESILIEN       lundi 20h30-22h       mercredi 20h30-22h       samedi 11h15-12h45
  - TAISO       féminin mardi 21h-22h       féminin vendredi 20h-21h
- NAP :** Judo technique, jeux pédagogiques sur tablette et jeux collectifs suivi du cours de judo dans leur catégorie normale pour les pré-poussins et poussins.  
*(Ouverts aux pré-poussins, poussins et benjamins 1. Les enfants sont récupérés directement à l'école par nos professeurs. Prévoir un goûter. Il faut s'inscrire seulement chez nous et pas par l'école.)*
  - mardi 15h30-18h30       vendredi 15h30-18h30
- Cours Parents / Enfants** (Deux cours simultanés vont permettre aux parents et aux enfants de faire du sport en même temps !)
  - samedi 10h – 11h

#### COTISATION

Catégorie	Montant
1 adhérent / famille (2 cours par semaine)	<b>260 €</b>
Remise de 30% pour le 2ème membre de la famille*	<b>-30%</b>
Remise de 50% pour le 3ème membre de la famille*	<b>-50%</b>
1 cours par semaine	<b>210 €</b>
Eveil / Baby Judo	<b>190 €</b>

\* du plus âgé au plus petit

Montant de la cotisation : ..... €

Mode(s) de règlement :

- Chèque libellé à l'ordre de l'A.S.B.R. Judo-Jujitsu (Possibilité de payer en plusieurs fois)  
 Merci de préciser au dos du chèque le nom de l'adhérent et la date d'encaissement souhaitée.

- P@ss92       Chèque vacances/CouponSport       Espèce       Virement       Bon CAF

- Je souhaite recevoir une attestation de paiement. (Ces attestations seront générées novembre 2017).

*Selon l'article 2 du Règlement intérieur de la section, l'adhésion est effective dès que le dossier d'adhésion est complet (y compris certificat médical) et la cotisation réglée.*



### AUTORISATIONS

#### AUTORISATION DE DEPLACEMENT

*(pour les enfants mineurs)*

En qualité de père/mère de l'enfant ....., j'autorise la section Judo - Jujitsu de l'A.S.B.R. à utiliser tout moyen de locomotion individuel ou collectif lors des déplacements dans le cadre de rencontres sportives.

A ..... le ..... Signature:

#### AUTORISATION PARENTALE

*(obligatoire pour les enfants mineurs)*

Je soussigné(e) ..... autorise mon enfant à pratiquer le Judo et/ou le Jujitsu au sein de l'A.S.B.R.

J'autorise un responsable de la section ou le professeur de Judo et/ou de Jujitsu à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas d'accident.

Personnes à prévenir:

*(recommandé pour les personnes majeures)*

- ❖ NOM Prénom : .....
- ❖ Qualité (père, mère, tuteur, autre) : .....
- ❖ ☎ Domicile : ..... Portable : .....

A ..... le ..... Signature :

#### AUTORISATION PHOTOGRAPHIE

En qualité de père/mère de l'enfant ....., j'autorise la section Judo - Jujitsu de l'A.S.B.R. à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de rencontres sportives et diffuser la photo sur le site internet de la section ou dans le journal municipal.

A ..... le ..... Signature:

## 2017 – 2018

### CATEGORIES

Page 4/5

Catégorie	Date de naissance
Baby	A partir de mai 2015 -2014
Éveil	2013 - 2012
Pré-poussin	2011 – 2010
Poussin	2009 - 2008
Benjamin	2007 - 2006
Minime	2005 – 2004
Cadet - Junior – Senior	à partir de 2003

### HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu aux **dojos du Gymnase des Bas-Coquarts**, 8 Avenue de Montrouge, Bourg la Reine.

Catégories	Jours	Horaires
Baby	Samedi	11h à 11h30
	Lundi	17h à 17h45
Eveil	Samedi	11h à 11h45
	Samedi	11h45 à 12h30
	Lundi	17h à 17h45
Pré-Poussins	Jeudi	17h30 à 18h15
	Samedi	9h à 10h
	Mardi	17h30 à 18h30
Poussins	Vendredi	17h30 à 18h30
	Samedi	9h à 10h
	Mardi	17h30 à 18h30
Benjamins	Vendredi	17h30 à 18h30
	Samedi	9h à 10h (PPG)
	Lundi	17h45 à 19h
Minimes + Cadets 1	Vendredi	18h30 à 20h
	Mardi	18h30 à 20h
	Jeudi	18h15 à 19h30
Judo (Cadets 2+3, Juniors et Seniors)	Vendredi	18h30 à 19h30 (PPG)
	Mardi	19h30 à 21h
Jujitsu (Cadets 2+3, Juniors et Seniors)	Vendredi	19h30 à 21h
	Mercredi	20h30 à 22h
Jiu-jitsu Brésilien (Cadets 2+3, Juniors et Seniors)	Vendredi	21h à 22h30
	Lundi	20h30 à 22h
	Mercredi	20h30 à 22h
Ne waza enfants (5 à 9 ans)	Samedi	11h30 – 13h
	Mardi	18h30 – 19h30
Jujitsu enfants ( à partir de 2006)	Samedi	13h15 – 14h15
	Lundi	19h à 20h
Taiso (Féminin)	Mardi	21h – 22h
	Vendredi	20h – 21h
Cours parents / enfants Taiso – parents, Judo - enfants	Samedi	10h – 11h

Les horaires des cours peuvent être modifiés en début d'année selon le nombre d'adhérents par catégorie.



## 2017 – 2018

### CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO ET/OU DU JUJITSU

Je soussigné,

Docteur .....

Certifie avoir examiné

Mme / Melle / M. ....

Né(e) le ...../...../.....

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du judo et/ou du jujitsu à l'entraînement et en compétition :

.....  
.....  
.....

Observations :

.....  
.....  
.....

A .....

Le ...../...../.....

Signature

Cachet

- Faire remplir le certificat ci-dessus par un médecin, ou présenter un certificat sur papier à en-tête d'un médecin.
- Faire signer le passeport Judo par un médecin avec la mention « **pas de contre-indication à la pratique du Judo en compétition** » et le présenter aux professeurs, nécessaire à partir de la catégorie benjamin.
- Document obligatoire pour la compétition